

## Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Réf. dossier : DEM/2024/010/PU

Concerne la demande de S.A. LUMINUS (siège social : Boulevard du Roi Albert II, n° 7, à 1210 Saint-Josse-ten-Noode) et de la S.R.L. T4T (siège social : rue du Vert Bois 11 à 4000 LIEGE) pour l'implantation et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance comprise entre 3,6 et 4,2 MW par éolienne, sises Parc Industriel des Hauts Sarts, 2e avenue, rue d'Abhooz et rue de Hermée à 4040 Herstal, sur les parcelles cadastrées à Herstal, 2<sup>ème</sup> division, section A, n° 159a2, 453k2, 453h2, 346m et 478b3.

### Etude d'incidences sur l'environnement : oui

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 18 mai 2024

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de Clôture de l'enquête	
13/05/2024	18/05/2024	Ville de Herstal service de l'Environnement place Jean Jaurès 45 le 17/06/2024 à 12h	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal de la Ville de Herstal

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le lundi jusqu'à 20h. Lorsque la consultation a lieu le lundi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard le vendredi matin précédent auprès du Conseiller en environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en environnement ou, à défaut, par l'Agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Conseiller en environnement ou, à défaut, du Collège communal ou de l'Agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (Département des permis et des autorisations, Monsieur le Directeur du Centre de Liège, Montagne Sainte Walburge 2 • 4000 Liège – tél : 04 224 54 11) et auprès du Fonctionnaire délégué (Monsieur le Directeur – Direction générale de l'aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie – même adresse). Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le Conseiller en environnement est Monsieur Philippe **Dosogne** • tél : 04 256 83 23.

A Herstal, le 8 mai 2024



Le Bourgmestre f.f.  
**J.-L. Lefèbvre**